

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 11 août 2020, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :	M.	Roberto Blondin, maire
	MME	Nadine Lelièvre, conseillère
	MM.	Patrick Lebreux, conseiller
		Roland Vallée, conseiller
		Jeannot Couture, conseiller
		Jacques Roussy, conseiller
Absent :	M.	Jacques Desbois, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire

Sont également présents :
Hélène Shannon, directrice générale adjointe
René Desbois, inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire ouvre la séance à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2020-08-116

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 14 juillet 2020
- 4- Correspondance
- 5- Liste des comptes fournisseurs, journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Second projet de règlement 2020-353 modifiant le règlement de zonage 2018-239 de la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé (Agrandir zone 18-I)
- 7- Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2020-354 concernant les chiens
- 8 - Enseigne de la Municipalité
- 9- Ponceau et droit de passage pour émissaire d'égouts – Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Ltée
- 10- Stratégie d'économie d'eau potable - Mettre en place une directive pour signaler et réparer rapidement les fuites d'eau dans les immeubles municipaux;
- 11- Demande d'appui projet Laurentia du Port de Québec
- 12- Autres sujets : Vente de terrain rue du Village
Dossier érosion du littoral
- 13- Période de questions
- 14- Clôture de la session

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point « autres sujets ouverts ».

2020-08-117

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUILLET 2020

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal 14 juillet 2020 tel que rédigé.

2020-08-118

CORRESPONDANCE

Le maire informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de juillet 2020.

2020-08-119

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS, DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de juillet 2020 en y ajoutant la facture des Ateliers Will Nicolas Inc. au montant de 351.32 \$

QUE le conseil municipal prend acte du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de juillet 2020.

2020-08-120

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2020-353 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-239 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÉRÈSE-DE-GASPÉ (AGRANDIR ZONE 18-I)

Il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement 2020-353 modifiant le règlement de zonage 2018-239 de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé (agrandir zone 18-I)

2020-08-121

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-354 CONCERNANT LES CHIENS

Avis de motion est donné par Jacques Roussy conseiller, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2020-354 concernant les chiens et il présente également le projet de règlement numéro 2020-354 concernant les chiens.

2020-08-122

ENSEIGNE DE LA MUNICIPALITÉ

Le sujet est remis à une session ultérieure.

2020-08-123

**PONCEAU ET DROIT DE PASSAGE POUR ÉMISSAIRE D'ÉGOUTS –
LELIÈVRE, LELIÈVRE ET LEMOIGNAN LTÉE**

CONSIDÉRANT QU'il y a eu des travaux d'aménagement sur la partie ouest du havre de pêche de Sainte-Thérèse-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir de nouveau accès à l'émissaire de la Municipalité, il faut installer un ponceau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte de payer pour un ponceau et un voyage de gravier et en échange la compagnie Lelièvre, Lelièvre et Lemoignan Ltée accepte d'accorder une servitude de passage à la Municipalité pour se rendre à l'émissaire.

QUE le conseil municipal mandate LSAG pour décrire la servitude et mandate Me Couture pour enregistrer la servitude.

QUE les coûts engendrés ci-haut soient pris à même le poste budgétaire 02 19000 998.

2020-08-124

**STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE - METTRE EN PLACE
UNE DIRECTIVE POUR SIGNALER ET RÉPARER RAPIDEMENT LES
FUITES D'EAU DANS LES IMMEUBLES MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, la Municipalité doit mettre en place progressivement plusieurs actions pour économiser l'eau chez les consommateurs et pour contrôler les pertes d'eau.

CONSIDÉRANT QUE parmi ces actions progressives, la Municipalité doit mettre en place une directive pour réduire les délais de réparation de fuites. Le présent document définit la directive, les cibles à atteindre ainsi que l'échéancier visé par celle-ci.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE la Municipalité s'engage à faire les actions suivantes pour réduire les délais de réparation de fuites en respectant les délais mentionnés ci-dessous :

1. Au 1^{er} septembre 2020, réduire le délai moyen de réparation de fuites à un maximum de :
 - 5 jours du côté municipal (conduites, poteaux d'incendie et branchements de service)
 - 20 jours du côté privé (branchement de service)
2. Les délais moyens maximaux sont dépassés au 1^{er} septembre 2020 : 30 jours
 - Il est prévu de réduire les délais moyens d'au moins une journée par année, jusqu'à l'atteinte des objectifs mentionnés ci-dessus.

Pour atteindre ces cibles, la Municipalité prévoit :

1. Documenter les délais de réparation actuels tant sur les conduites publiques que sur les conduites privées.
2. Définir les situations problématiques et optimiser les pratiques associées.
3. Mettre à jour la réglementation municipale sur l'utilisation de l'eau potable afin d'obliger :
 - a. Tout occupant d'un bâtiment à aviser la personne chargée de l'application du règlement aussitôt qu'il entend un bruit anormal ou constate une irrégularité quelconque sur le branchement de service.
 - b. Les propriétaires de faire la réparation d'une fuite sur leur branchement de service dans un délai de 15 jours.
4. Si possible, pour les branchements de service ayant plus de 5 joints souterrains, installer des compteurs d'eau dans des chambres souterraines, sur le terrain des propriétaires, près de la ligne d'emprise afin de déceler plus rapidement l'apparition de nouvelles fuites sur les branchements de service côté privé.
5. Au besoin, allouer davantage de ressources au projet.

2020-08-125

DEMANDE D'APPUI PROJET LAURENTIA DU PORT DE QUEBEC

Il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal appui le projet Laurentia du Port de Québec qui consiste à la réalisation d'un terminal de conteneur en eau profonde.

2020-08-126

VENTE DE TERRAIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 2 offres d'achat, pour le terrain municipal de la rue du Village portant le numéro de lot 5 649 057 ; une de M. Jean Bégin au montant de 38 500 \$ et une de E. Gagnon & Fils Ltée au montant de 45 000 \$;

POUR CE MOTIF, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de E. Gagnon & Fils Ltée au montant de 45 000 \$ pour l'acquisition du terrain portant le numéro de lot 5649057 avec la condition suivante : Interdiction de construire des logements collectifs telle que définit au règlement de zonage numéro 2018-239.

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à la vente ci-haut mentionnée.

2020-08-127

DOSSIER ÉROSION

Il est proposé par Jacques Roussy et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil municipal demande à la MRC du Rocher Percé d'accompagner la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé dans le dossier d'érosion du Littoral.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 17 : 40 heures et elle s'est terminée à 20 : 17 heures.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussigné, Hélène Shannon, directeur général adjointe, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé _____

2020-08-128

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelievre à 20 :18 heures.

Roberto Blondin, maire

Hélène Shannon, directrice générale-adjointe
et secrétaire-trésorière-adjointe

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »